

OPÉRA
DE ROUEN
NORMANDIE

—

REGLEMENT DU CONCOURS

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN.E CORNISTE SOLO

CATEGORIE 1A - TEMPS PARTIEL 75%

LE VENDREDI 19 AVRIL 2024

1 - Conditions d'inscription au concours de recrutement

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités. Pour concourir, tout(e) candidat(e) devra impérativement fournir à l'Opéra de Rouen Normandie, les trois pièces suivantes :

- La fiche d'inscription complétée (à télécharger sur www.operaderouen.fr rubrique « [recrutement](#) », « concours » ou à demander par mail à louisdallava@operaderouen.fr)
- Son curriculum vitae
- Une copie de sa carte d'identité ou de son passeport

Les dossiers d'inscription doivent être retournés au plus tard le vendredi 5 avril 2024 (cachet de la poste faisant foi) :

- De préférence par mail : louisdallava@operaderouen.fr
- Ou par courrier adressé à
Opéra de Rouen Normandie
Louis Dall'Ava / Administration des concours
7, rue du Docteur Rambert
F - 76000 ROUEN

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Les candidats inscrits recevront par mail une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves au plus tard le **vendredi 5 avril 2024**.

2 - Déroulement du concours

Tous les candidats seront jugés sur un programme identique. Ils sont convoqués à 8h45 à un tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage pour la première épreuve. Le concours comporte plusieurs épreuves. Un programme est imposé au candidat, il peut être composé d'œuvres pour instrument seul, ou accompagnées d'un piano ou d'un ou plusieurs musiciens de l'orchestre, et éventuellement sous la direction d'un chef d'orchestre. Le jury est libre d'interrompre les candidats à tout moment et peut se réserver le droit le jour même de l'épreuve de modifier l'ordre et le déroulement des épreuves.

La première épreuve est éliminatoire et a lieu derrière paravent. La liste des candidats sélectionnés pour le second tour est communiquée à la fin de la première épreuve.

Les épreuves suivantes sont éliminatoires et se déroulent sans paravent. La liste des candidats sélectionnés pour les épreuves suivantes est communiquée à la fin de chaque épreuve.

Le jury du concours se réserve le droit, en fonction des résultats obtenus, de ne pas pourvoir le ou les postes offerts. Au cas où l'emploi proposé par le jury serait refusé par le lauréat le jour du concours, aucune autre proposition ne lui sera refaite et il perdra le bénéfice du résultat obtenu.

OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE

—

Par ailleurs, le jury peut, à l'issue du concours, décider d'établir une liste d'aptitude et de placer un candidat second. Cette liste d'aptitude permet de pallier l'éventuelle défaillance du 1^{er} candidat retenu ou de pourvoir un poste vacant de même catégorie ou éventuellement de catégorie inférieure. La liste est valable vingt-quatre mois à compter du jour du concours.

La liste peut également permettre le remplacement d'un candidat dont la période d'essai n'aurait pas été concluante.

Le jury du concours de recrutement de l'Orchestre de l'Opéra de Rouen Normandie peut comporter jusqu'à dix membres. Il est placé sous la présidence de Ben Glassberg (directeur musical de l'Orchestre de l'Opéra de Rouen). En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les décisions du jury sont prises en vote à majorité relative à huis-clos. Le procès-verbal est établi sur le champ.

A partir du 2^{ème} tour, il est laissé aux candidats la liberté de jouer accompagnés de leur pianiste habituel. Cette information devra être portée à la connaissance de l'Opéra de Rouen par l'intermédiaire de la fiche d'inscription. L'Opéra de Rouen Normandie donne aux candidats le désirant la possibilité de répéter avec le pianiste qui les accompagnera le jour du concours. Les candidats doivent en faire la demande en l'inscrivant sur le formulaire d'inscription à l'endroit prévu à cet effet. La répétition aura lieu à l'Opéra de Rouen le jeudi 18 avril 2024, les horaires de passage seront communiqués par mail aux candidats.

3 - Programme des épreuves

Le programme sera publié dès le 15 janvier 2024 et disponible sur le site www.operaderouen.fr, rubrique « [recrutement](#) », « concours ».

4 - Conditions d'engagement et de rémunération

Le musicien retenu sera recruté sous contrat à durée indéterminée à temps partiel (75% du temps complet). Ces contrats prévoient une période d'essai de six mois renouvelable une fois. La date de prise de fonction aura lieu en septembre 2024 ou janvier 2025. Le candidat pourra toutefois être sollicité en amont pour un engagement sous forme de CDD d'usage.

En cas d'admission à l'Orchestre de l'Opéra de Rouen Normandie, le musicien recruté doit jouer à l'orchestre sur l'instrument du concours ou sur un instrument de qualité au moins équivalente et, pour les instruments à vent, de même facture et de système similaire.

La rémunération mensuelle brute sera égale à 3721.02 euros au 1^{er} échelon de la catégorie A (salaire au 12 janvier 2024).

5 - Clause générale

L'inscription au concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve de l'accord d'entreprise, et de tout document régissant l'activité de l'orchestre de l'Opéra de Rouen Normandie.